

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : PRESIDENT : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAUT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

C/21/158 - OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE EN UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE, SERVICE DES MEDIATHEQUES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2020 portant transformation de la Fonction Publique,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine
Vu le budget de l'établissement,
Vu la délibération C/21/02 relative au RIFSEEP en date du 26/01/2021
Vu le tableau actuel des effectifs de l'établissement ;

Monsieur le Vice-président délégué à la gestion des ressources humaines rappelle à l'assemblée qu'aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la vacance d'emploi au grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, catégorie C, à temps complet,

Considérant que pour le bon fonctionnement du réseau des médiathèques pour les sites de Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin il s'avère nécessaire de modifier cet emploi permanent au grade d'Adjoint du patrimoine, catégorie C, à temps complet, à compter du 01/01/2022.

Monsieur le Vice-président délégué à la gestion des ressources humaines précise qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'Auxiliaire de bibliothèque (ABF) ou d'un DUT Métiers du livre et d'une expérience professionnelle dans le secteur de 2 ans. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le recrutement de l'agent contractuel sera alors prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération N°C/21/02 du 26/01/2021 est applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** l'emploi permanent au grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, catégorie C, à temps complet, en un emploi permanent au grade d'Adjoint du patrimoine, catégorie C, à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire détenu.
- **AUTORISE** le recrutement de contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération selon les modalités précisées ci-dessus.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 17/12/2021
ID : 021-200070894-20211214-C_21_158-DE



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : **PRESIDENT** : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAU, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUILLLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POUILLLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

**C/21/159 - OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL – DIRECTION
DE L'ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE – ECOLE DE MUSIQUE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 3-2, 3-3 2, 34 et 97,

Vu le budget de la Communauté de communes,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du comité technique en date du 26/11/2021,

Monsieur le Vice-président délégué à la gestion des ressources humaines rappelle à l'assemblée qu'aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la variation des effectifs inscrits, par discipline enseignée, au sein de l'Ecole de musique intercommunale, depuis la rentrée scolaire de septembre 2021,

Considérant qu'il est nécessaire d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions et de maintenir la qualité du service,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail, à compter du 01/01/2022, de 9 postes sur le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique, à savoir :

- Grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet à raison de 9,00 heures hebdomadaires au lieu de 9,50 heures hebdomadaires, pour l'enseignement de la guitare ;
- Grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet à raison de 6,00 heures hebdomadaires au lieu de 8,00 heures hebdomadaires, pour l'enseignement du chant ;
- Grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet à raison de 2,00 heures hebdomadaires au lieu de 5,00 heures hebdomadaires, pour l'enseignement de la harpe ;
- Grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet à raison de 4,50 heures hebdomadaires au lieu de 3,00 heures hebdomadaires, pour l'enseignement de la basse ;
- Grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet à raison de 11,50 heures hebdomadaires au lieu de 11,00 heures hebdomadaires, pour l'enseignement de la trompette ;
- Grade d'Assistant d'enseignement artistique, à temps non complet à raison de 12,00 heures hebdomadaires au lieu de 13,50 heures hebdomadaires, pour l'enseignement des percussions ;
- Grade d'Assistant d'enseignement artistique, à temps non complet à raison de 15,50 heures hebdomadaires au lieu de 11,50 heures hebdomadaires, pour l'enseignement du saxophone ;
- Grade d'Assistant d'enseignement artistique, à temps non complet à raison de 10,00 heures hebdomadaires au lieu de 9,50 heures hebdomadaires, pour l'enseignement du hautbois ;
- Grade d'Assistant d'enseignement artistique, à temps non complet à raison de 15,50 heures hebdomadaires au lieu de 15,00 heures hebdomadaires, pour l'enseignement de la guitare ;

Monsieur le Vice-président rappelle que ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie B de la filière culture, au cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Ils devront dans ce cas justifier des conditions de diplôme nécessaire et d'une expérience professionnelle d'au moins un an. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le recrutement de l'agent contractuel pourra être prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **SUPPRIME**, à compter du 01/01/2022, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 9,50 heures hebdomadaires, au grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe et **CREE** à la même date, un emploi permanent à temps non complet à raison de 9,00 heures hebdomadaires au grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, l'enseignement de la guitare ;
- **SUPPRIME**, à compter du 01/01/2022, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 8,00 heures hebdomadaires, au grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe et **CREE** à la même date, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 6,00 heures hebdomadaires au grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, pour l'enseignement du chant ;

- **SUPPRIME**, à compter du 01/01/2022, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 5,00 heures hebdomadaires, au grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe et **CREE** à la même date, un emploi permanent à temps non complet à raison de 2,00 heures hebdomadaires, au grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, pour enseigner la harpe ;

- **SUPPRIME**, à compter du 01/01/2022, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 3,00 heures hebdomadaires, au grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe et **CREE** à la même date, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 4,50 heures hebdomadaires au grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, pour enseigner la basse ;

- **SUPPRIME**, à compter du 01/01/2022, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 11,00 heures hebdomadaires, au grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, et **CREE** à la même date, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 11,50 heures hebdomadaires au grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, pour enseigner la trompette ;

- **SUPPRIME**, à compter du 01/01/2022, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 13,50 heures hebdomadaires, au grade d'Assistant d'enseignement artistique, et **CREE** à la même date, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 12,00 heures hebdomadaires au grade d'Assistant d'enseignement artistique, pour enseigner les percussions ;

- **SUPPRIME**, à compter du 01/01/2022, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 11,50 heures hebdomadaires, au grade d'Assistant d'enseignement artistique, et **CREE** à la même date, un emploi permanent à temps non complet à raison de 15,50 heures hebdomadaires au grade d'Assistant d'enseignement artistique, pour enseigner le saxophone ;

- **SUPPRIME**, à compter du 01/01/2022, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 9,50 heures hebdomadaires, au grade d'Assistant d'enseignement artistique, et **CREE** à la même date, un emploi permanent à temps non complet à raison de 10,00 heures hebdomadaires, au grade d'Assistant d'enseignement artistique, pour enseigner le hautbois ;

- **SUPPRIME**, à compter du 01/01/2022, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 15,00 heures hebdomadaires, au grade d'Assistant d'enseignement artistique, et **CREE** à la même date, un emploi permanent à temps non complet à raison de 15,50 heures hebdomadaires, au grade d'Assistant d'enseignement artistique, pour enseigner la guitare ;

- **AUTORISE** le recrutement de contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire,

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération selon les modalités précisées ci-dessus.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 17/12/2021
ID : 021-200070894-20211214-C_21_159-DE



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : **PRESIDENT** : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAUT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

C/21/160 - OBJET : RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT, A TEMPS NON COMPLET, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - SERVICE COMMUN SCOLAIRE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 1°,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2020 portant transformation de la Fonction Publique,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
Vu le budget du Service commun scolaire,
Vu le tableau actuel des effectifs de l'établissement.

Monsieur le Vice-président délégué à la gestion des ressources humaines rappelle à l'assemblée qu'aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les effectifs 2021-2022 et le ratio du nombre moyen d'élèves par ATSEM dans chaque école,
Considérant la nécessité de renforcer l'effectif d'ATSEM au sein du Service commun scolaire.

Monsieur le Vice-président délégué à la gestion des ressources humaines précise :

- qu'il s'avère nécessaire de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent, à temps non complet, à raison de 24,00 heures hebdomadaires, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour la période du 01/01/2022 au 31/08/2022, au sein du Service commun scolaire,
- que l'agent recruté assurera les fonctions d'ATSEM,
- que l'emploi relève de la catégorie hiérarchique C,
- que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et qu'elle sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,
- que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** un emploi non permanent, au grade d'ATSEM principal de 2ème classe, à temps non complet, à hauteur de 24,00 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour la période du 01/01/2022 au 31/08/2022, au sein du Service commun scolaire,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération selon les modalités précisées ci-dessus.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

ID : 021-200070894-20211207-C_21_160-DE



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : **PRESIDENT** : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNALT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUILLLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POUILLLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

C/21/161 - OBJET : MODALITE DE REPARTITION ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES DES FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ANNEE 2021

Il est rappelé que par délibération du 29 octobre 2019 le Conseil Communautaire a défini les modalités de répartition entre le budget principal et les budgets annexes les frais d'administration générale.

La répartition des frais d'administration générale consiste à imputer sur le budget principal de la communauté d'une part, et sur l'ensemble de ses budgets annexes d'autre part, les frais générés par la gestion courante de l'ensemble des activités communautaires et qui par leur nature, ne peuvent faire l'objet d'une imputation directe et analytique.

1. Calcul des frais d'administration générale

Les frais d'administration générale de l'exercice sont composés des charges de fonctionnement figurant au budget primitif, au titre des services analytiques « administration générale », « bâtiment du pôle administratif de Gevrey (part communauté de communes)» et du siège social « maison des services publics », aux chapitres suivants :

- « 011 Charges à caractères général »

A l'exception des sommes inscrites aux comptes 617 « frais d'études », 6226 « honoraires », 627 « frais bancaire », 6281 « concours divers », 6287 « remboursement de frais », 6288 « autres services extérieurs ».

- « 012 Charges de personnel »

Elle intègre uniquement le personnel de la Direction générale, de la Direction des affaires financières, de la Direction des ressources humaines, de la Direction de la communication, du Secrétariat général, du Service marché public, les Agents d'entretien pour les deux pôles administratifs et déduction faite des recettes relatives à la mise à disposition de la Direction financière et de la Direction des ressources humaines au profit de la Ville de Nuits-Saint-Georges.

- « 65 Autres charges de gestion courante »

A l'exception des sommes inscrites aux comptes 6541 « admission en non-valeur », 655 « contingents et participations obligatoires », 657 « Subventions de fonctionnement ».

- Recettes déduites

Les recettes des revenus des loyers, des charges locatives, du remboursement des frais de téléphone de la Maison des services publics ainsi que la subvention de l'Etat au titre du relais des maisons de services publics.

2. Répartition entre le budget principal et les budgets annexes

Le montant des frais d'administration générale est réparti au prorata des dépenses de fonctionnement prévisionnelles de chaque budget déduit des dépenses imprévues ou charges exceptionnelles retraçant le montant des excédents de fonctionnement pour l'ensemble des budgets annexes à l'exception des zones d'activité économique pour lesquelles un forfait est appliqué calculé sur la base de 0.1€/m² aménagé ainsi que pour les services communs pour lesquels un forfait est également appliqué.

La restructuration de certaines directions supports (Ressources Humaines, Finances, communication, moyens généraux), l'optimisation des locaux et le poids des frais d'administration pour certains budgets annexes nécessitent une nouvelle réflexion sur l'assiette et la répartition de ces frais. Ce travail sera mené sur le 1^{er} semestre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :


- **MAINTIENT** les frais d'administration générale de l'année 2021 à hauteur de ceux de l'année 2020 selon le tableau ci-dessous.

BUDGET	Dépenses Fonctionnement BP - dépenses imprévues déduites	Budget %	Montant à répartir 2021
Principal	20 498 904.60 €	60,06%	882 695 €
Principal - Service commun secrétariat mairie (328 320 €)			2 500 €
Principal - Service commun ADS (111 605 €)			3 500 €
Scolaire (1 178 529,55 €)			42 000 €
Asst Régie	5 352 464.75 €	15,68%	230 480 €
Asst DSP	367 923,50 €	1,08%	15 843 €
Eau Régie	2 988 150.00 €	8,76%	128 672 €
Eau DSP	898 022,00 €	2,63%	38 669 €
Déchets NSG	3 536 290.00 €	10,36%	152 275 €

EPIC OT	488 684,15 €	1,43%	21 043 €
ZAE NSG			20 000 €
ZAE Gilly I			0 €
ZAE Gilly II			6 500 €
ZAE Gevrey			7 000 €
ZAE Noiron			0 €
ZAE Morey			1 000 €
TOTAUX	34 130 439.00 €	100,00%	1 552 178 €
Montant frais ADG budgets annexes			663 482 €

- **FACTURE** aux budgets annexes les frais d'administration de l'année 2021 à hauteur de 663 482 €.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 17/12/2021 
ID : 021-200070894-20211214-C_21_161-DE



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : **PRESIDENT** : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAU, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUILLON, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POUILLON.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

C/21/162 - OBJET : CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES DOUTEUSES

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par soucis de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertations étroites et accords entre eux. On considère qu'il y a un risque lorsqu'une créance titrée n'a pas pu être recouvrée au bout de deux ans. A cette créance, on associe un taux forfaitaire de 20%.

Deux cas de figure peuvent se présenter lorsqu'une créance a été titrée, mais reste impayée.

- soit la créance est finalement recouvrée, et on procède alors à une reprise de la provision par l'établissement d'un titre de recette imputable au compte 781 sachant que la créance n'existe plus puisqu'elle a été recouvrée ;

- soit la créance est définitivement irrécouvrable, et l'irrécouvrabilité n'est alors plus un risque ou une probabilité, mais une certitude : il y a donc lieu dans ce cas de :

1) établir un titre de recette afin de reprendre la provision pour constater la disparition du risque

2) établir un mandat pour la créance irrécouvrable afin de constater la certitude de l'irrécouvrabilité mais cette opération est non réversible contrairement à la provision qu'on peut toujours reprendre au compte 781.

Le montant de la provision doit être réévalué chaque année, pour chacun des exercices comptables :

- en 2021 : on va constater le montant du risque de non recouvrabilité en fonction du montant des créances datant de plus de deux ans. Une liste portant les créances de 2019 et antérieures est établie par le Trésorier.

- en 2022 : le montant des créances de plus de deux ans aura forcément évolué car certaines créances auront été payées ou admises en non-valeur, tandis que d'autres auront dépassé les deux ans (créances de 2020 venant s'ajouter aux antérieures) ; on doit donc recalculer le montant des créances de plus de deux ans et ce recalcul modifie également la provision de chaque exercice.


Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **RETIENT** la méthode prenant en compte l'ancienneté de plus de deux ans de la créance,
- **DECIDE** d'appliquer un taux de 20% de dépréciation au montant total de la créance,
- **DECIDE** de constituer des provisions comptables pour les budgets concernés selon le tableau ci-dessous,

Budget	Exercice	Montant des créances	Taux de dépréciation	Montant des provisions à constituer
Budget Principal	2014/2015/2016 /2017/2018/2019	36 470.40 €	20%	7 294.08 €
Budget Eau Régie	2017/2018/2019	49 766.35 €	20%	9 953.27 €
Budget Assainissement Gevrey-Nuits	2017/2018/2019	31 879.75 €	20%	6 375.95 €
Budget Assainissement Sud Dijonnais	2017/2019	6 571.00 €	20%	1 314.20 €
Budget Déchets	2017/2018/2019	84 491.11 €	20%	16 898.22 €

- **DIT** que les crédits sont prévus dans les budgets concernés à l'article 6817.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 17/12/2021 
ID : 021-200070894-20211214-C_21_162-DE



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : **PRESIDENT** : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAUT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUILLLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POUILLLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

C/21/163 - OBJET : BUDGET ENERGIE CHAMBOEUF – DECISION MODIFICATIVE N°1/2021

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte des dépenses imprévues de réparation de la chaudière.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1/2021 suivante :

Section d'Exploitation					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	4 605.00 €	70	Produit du domaine	3 850.00 €
			75	Autre produit de gestion courante	755.00 €
	TOTAL DEPENSES	4 605,00 €		TOTAL RECETTES	4 605,00 €

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
 Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

ID : 021-200070894-20211214-C_21_163-DE

SLO



(Handwritten signature in blue ink)

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : **PRESIDENT** : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAUT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POUULLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

C/21/164 - OBJET : BUDGET TRANSPORT – DECISION MODIFICATIVE N°1/2021

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte des dépenses imprévues de réparation des minibus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1/2021 suivante :

Section d'Exploitation					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	455.00 €	74	Participation	455.00 €
	TOTAL DEPENSES	455,00 €		TOTAL RECETTES	455,00 €

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
 Pascal GRAPPIN.



Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le 17/12/2021 
 ID : 021-200070894-20211214-C_21_164-DE

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRÉSENTS : PRÉSIDENT : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNALT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

**C/21/165 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT GEVREY-NUITS – DECISION MODIFICATIVE
N° 3/2021**

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte du réajustement des charges de personnel, des intérêts de la dette et réalisation de branchement pour le compte de particulier notamment sur la commune de Détain-et-Bruant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°3/2021 suivante :

* Section d'Exploitation					
Dépenses			Recettes		
012	Charges de personnel	19 000.00 €	70	Produit du domaine	26 000.00 €
65	Autres charges de gestion	30 000.00 €	75	Autre produit de gestion	30 000.00 €
66	Charges financière	7 000.00 €			
	TOTAL DEPENSES	56 000,00 €		TOTAL RECETTES	56 000,00 €

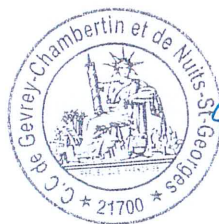
FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 14/12/2021

ID : 021-200070894-20211214-C_21_165-DE



Département de la
CÔTE-D'OR

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
08/12/2021

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : PRESIDENT : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAU, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLAROT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUILLON, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POUILLON.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

**C/21/166 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT SUD DIJONNAIS – DECISION MODIFICATIVE
N° 3/2021**


Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de la provision sur les impayés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°3/2021 suivante :

Section d'Exploitation				
Dépenses			Recettes	
68	Provision	285.00 €		
67	Charges exceptionnelles	-285.00 €		
	TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL RECETTES	0,00 €

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
 Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le 17/12/2021 
 ID : 021-200070894-20211214-C_21_166-DE

Département de la
CÔTE-D'OR

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
08/12/2021

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : **PRESIDENT** : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAUT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUILLLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POUILLLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

C/21/167 - OBJET : BUDGET EAU REGIE – DECISION MODIFICATIVE N° 3/2021


Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de la provision pour impayé et réajustement de crédit pour les intérêts de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°3/2021 suivante :

Section d'Exploitation					
Dépenses			Recettes		
65	Autres charges de gestion courante	10 000.00 €	70	Produit du domaine	10 000.00 €
66	Charges financières	100.00 €	013	Atténuation de charges	1 500.00 €
68	Provision	1 300.00 €			
	TOTAL DEPENSES	11 500,00 €		TOTAL RECETTES	11 500,00 €

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
 Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le 17/12/2021 
 ID : 021-200070894-20211214-C_21_167-DE



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : PRESIDENT : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAUT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUILLLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POUILLLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

C/21/168 - OBJET : BUDGET EAU DSP – DECISION MODIFICATIVE N° 3/2021


Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte du réajustement de crédit pour les intérêts de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°3/2021 suivante :

Section d'Exploitation				
Dépenses			Recettes	
66	Charges financières	550.00 €		
67	Charges exceptionnelles	-550.00 €		
	TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL RECETTES	0,00 €

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
 Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le 17/12/2021 
 ID : 021-200070894-20211214-C_21_168-DE



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : PRESIDENT : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNALT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POUULLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETARE DE SEANCE : Alain CARTRON.

C/21/169 - OBJET : BUDGET DECHETS – DECISION MODIFICATIVE N° 3/2021

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte du coût supplémentaire de la prestation de transport et traitement des matières en déchetterie à la suite de la vente du camion, réajustement des charges de personnel. Des crédits sont également prévus pour une assistance maîtrise d'œuvre pour la passation des marchés de prestation pour la collecte « porte à porte ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°3/2021 suivante :

Section d'Exploitation					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	135 000.00 €	70	Produit du domaine	218 800.00 €
012	Charges de personnel	128 000.00 €	77	Produit exceptionnel	38 200.00 €
68	Provision	- 6 000.00 €			
	TOTAL DEPENSES	257 000.00 €		TOTAL RECETTES	257 000.00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
16	Emprunt	65.00 €			
20	Immobilisation incorporelle	35 865.00 €			
21	Immobilisation corporelle	- 35 930.00 €			
	TOTAL DEPENSES	0.00 €		TOTAL RECETTES	0.00 €

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 17/12/2021
ID : 021-200070894-20211207-C_21_169-DE



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : PRESIDENT : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAUT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

C/21/170 - OBJET : BUDGET SERVICE COMMUN SCOLAIRE – DECISION MODIFICATIVE N° 3/2021

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte des régularisations des charges et des produits à recevoir notamment sur les frais de fonctionnement du RPI Brochon/Fixin année 2019 et 2020.

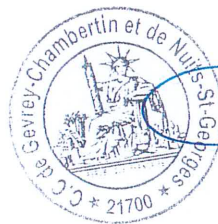
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°3/2021 suivante :


Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
67	Charges exceptionnelles	55 000.00 €	77	Produit exceptionnel	22 500.00 €
023	Virement à la section d'investissement	-32 500.00 €			
	TOTAL DEPENSES	22 500.00 €		TOTAL RECETTES	22 500.00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
21	Immobilisation corporelle	- 32 500.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	-32 500.00 €
	TOTAL DEPENSES	- 32 500.00 €		TOTAL RECETTES	-32 500.00 €

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
 Pascal GRAPPIN.



[Handwritten signature in blue ink]

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le 17/12/2021 
 ID : 021-200070894-20211214-C_21_170-DE

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : **PRESIDENT** : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAUT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUILLLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POUILLLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

C/21/171 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3/2021

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte des dépassements intervenus sur des lignes budgétaires.


Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°3/2021 suivante :

Section d'Exploitation					
Dépenses			Recettes		
65	Autres charges de gestion courantes	26 000.00 €	013	Atténuation de charges	18 000.00 €
657364	Subvention équilibre budget transport	455.00 €	77	Produit exceptionnel	25 765.00 €
68	Provision	580.00 €			
022	Dépenses imprévues	- 26 740.00 €			
023	Virement à la section d'investissement	43 470.00 €			
	TOTAL DEPENSES	43 765.00 €		TOTAL RECETTES	43 765.00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
16	Emprunt	4 050.00 €			
204	Fonds de concours	52 740.00 €	021	Virement de la section de fonctionnent	43 470.00 €
45	Opération compte de tiers	1 436 899.00 €	45	Opération compte de tiers	1 436 899.00 €
			024	Cession	13 320.00 €
	TOTAL DEPENSES	1 493 639.00 €		TOTAL RECETTES	1 493 639.00 €

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
 Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le 17/12/2021 
 ID : 021-200070894-20211214-C_21_171-DE



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : **PRESIDENT** : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAUT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUILLLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POUILLLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

C/21/172 - OBJET : RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Conformément au 2° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts (CGI), « Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Introduit par la loi de finances pour 2017, ce rapport doit donc être élaboré pour la première fois avant le 31/12/2021. Il couvre la période 2016-2020. L'objectif de ce rapport est de présenter les attributions de compensation 2016-2020, et la cohérence entre les calculs initiaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), et la réalité financière des charges assumées par la Communauté de communes.

Le Rapport Quinquennal sur les Attributions de Compensation a été adressé aux membres de l'assemblée communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport Quinquennal sur les Attributions de Compensation.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
Pascal GRAPPIN.

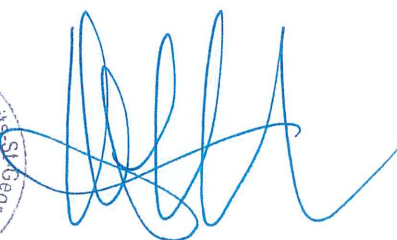
Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

ID : 021-200070894-20211214-C_21_172-DE

 SLO



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES
RAPPORT QUINQUENNAL SUR L'EVOLUTION
DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2016-2020

Conformément au 2° du V de l'article 1609 *nonies* C du Code général des Impôts (CGI), « Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Introduit par la loi de finances pour 2017, ce rapport doit donc être élaboré pour la première fois avant le 31/12/2021. Il couvre la période 2016-2020.

L'objectif de ce rapport est de présenter les attributions de compensation 2016-2020, et la cohérence entre les calculs initiaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), et la réalité financière des charges assumées par la Communauté de Communes. Pour autant, ce rapport ne peut constituer une « clause de revoyure », les retenues sur les attributions de compensation au titre des compétences transférées étant figées dans le temps. Ainsi, une réponse ministérielle d'octobre 2018 rappelle bien l'absence d'obligation de révision des évaluations, laquelle révision ne pourrait passer que par une révision libre, c'est-à-dire adoptée à la majorité des deux-tiers du conseil communautaire et à la majorité simple du conseil municipal de la commune concernée, en tenant compte du rapport d'évaluation de la CLECT.

1. Le cadre juridique de l'attribution de compensation

Le mécanisme de l'attribution de compensation (AC) a été créé par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres. Ce mécanisme est prévu aux IV et au V de l'article 1609 *nonies* C du code général des impôts (CGI).

Lorsqu'ils ont adopté le régime de la FPU, les EPCI se substituent aux communes pour la perception de :

- l'intégralité de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
- la totalité de la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) revenant au bloc communal (26,5%) ;
- la totalité des fractions d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) revenant au bloc communal ;
- l'intégralité de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ;

- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TATFPNB) ;
- des taux additionnels à la taxe d'habitation et aux taxes foncières.

Avec l'attribution de compensation, l'EPCI a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Ce montant d'attribution de compensation peut toutefois être fixé librement sur la base d'un accord entre l'EPCI et ses communes membres. Une fois le montant de l'attribution de compensation fixé, le législateur a prévu plusieurs hypothèses dans lesquelles ce montant peut être révisé.

Il y a lieu de distinguer quatre types de procédures de révision du montant de l'attribution de compensation :

- la révision libre qui requiert des délibérations concordantes entre l'EPCI et ses communes membres ;
- la révision liée à tout transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres ;
- la révision unilatérale du montant de l'AC opérée sans accord entre l'EPCI et ses communes membres ;
- la révision individualisée qui nécessite un accord entre l'EPCI et une majorité qualifiée de ses communes membres.

Le IV de l'article 1609 *nonies* C du CGI prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT). Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation (AC) entre une commune et son EPCI.

Le troisième alinéa du IV de l'article 1609 *nonies* C du CGI prévoit que la CLECT se réunit :

- la première année d'application du régime de la FPU (création *ex-nihilo* d'un EPCI à FPU ou transformation d'un EPCI à FA en EPCI à FPU), c'est-à-dire la première année où l'EPCI délibère sur un taux unique de CFE ;
- à chaque transfert de charge ou restitution de compétence ultérieure entre l'EPCI et ses communes membres.

Lorsque, en dehors de tout transfert de charge, un EPCI et ses communes membres souhaitent réviser librement le montant des AC, la réunion de la CLECT n'est pas obligatoire. Les charges transférées correspondent à l'ensemble des charges relatives aux compétences transférées entre les communes et l'EPCI. Il existe deux types de transferts de charges :

- les transferts de charges des communes vers leur EPCI accompagnant le transfert de l'exercice de compétences anciennement communales vers l'échelon intercommunal ;
- les restitutions de charges de l'EPCI à ses communes membres lorsque l'EPCI renonce à l'exercice de certaines compétences au profit de ses communes membres, ou lors de modifications de la carte intercommunale, lorsqu'une commune intègre un nouvel EPCI qui n'exerce pas les mêmes compétences que celui auquel elle appartenait auparavant.

Dans ces deux cas, il revient à la CLECT de procéder à une évaluation des charges transférées afin que l'EPCI et ses communes membres puissent déterminer le montant de l'AC. La CLECT n'a pas pour mission de proposer un montant d'AC, mais simplement d'évaluer le coût des charges transférées.

2. L'évolution des attributions de compensation de 2016 à 2020

	2016	2017 année de la fusion	2018	2019	2020
Ex-CC Sud Dijonnais	322 669 €				
Ex-CC Gevrey-Chambertin	107 798 €				
Ex-CC Pays de Nuits Saint Georges	944 749 €				
CC Gevrey-Chambertin et Nuits Saint Georges		1 133 887 €	1 176 580 €	1 378 042 €	1 314 217 €
TOTAL	1 375 417 €	1 133 887 €	1 176 580 €	1 378 042 €	1 314 217 €

Sur la période 2016-2020, les évolutions ont été les suivantes :

• **Attributions de compensation 2017 :**

- ✓ Régularisation de la participation du service commun « Droits des sols » années 2015-2016 pour les communes de l'ex-CC Pays de Nuits Saint Georges adhérentes : restitution aux communes un montant total de 3 971 €,
- ✓ Participation au service commun « Droits des sols » année 2017 pour l'ensemble des communes adhérentes : retenue aux communes un montant total de 65 517 €,
- ✓ Régularisation du forfait du service commun « Secrétariat de mairie » année 2016 pour les communes de l'ex-CC Pays de Nuits Saint Georges : restitution aux communes un montant total de 7 520 €,
- ✓ Participation au service commun « Secrétariat de mairie » année 2017 pour les communes de l'ex-CC Pays de Nuits Saint Georges : retenue aux communes un montant total de 343 982 €,
- ✓ Participation au service commun « Entretien » année 2017 pour les communes de l'ex-CC Pays de Nuits Saint Georges : retenue aux communes un montant total de 128 314 €,
- ✓ Participation au FPIC à hauteur de 50% pour l'ensemble des communes : retenue aux communes un montant total de 443 426 €.

- **Attributions de compensation 2018 :**

- ✓ Régularisation de la participation du service commun « Droits des sols » années 2017 pour les communes adhérentes : retenue aux communes un montant total de 20 082 €,
- ✓ Participation au service commun « Droits des sols » année 2018 pour l'ensemble des communes adhérentes : retenue aux communes un montant total de 94 500 €,
- ✓ Régularisation du forfait du service commun « Secrétariat de mairie » année 2017 pour les communes de l'ex-CC Pays de Nuits Saint Georges : restitution aux communes un montant total de 4 290 €,
- ✓ Participation au service commun « Secrétariat de mairie » année 2018 pour les communes de l'ex-CC Pays de Nuits Saint Georges : retenue aux communes un montant total de 343 467 €,
- ✓ Participation au service commun « Entretien » année 2018 pour les communes de l'ex-CC Pays de Nuits Saint Georges : retenue aux communes un montant total de 114 224 €,
- ✓ Participation au FPIC à hauteur de 50% pour l'ensemble des communes : retenue aux communes un montant total de 460 288 €,
- ✓ Restitution de la compétence scolaire aux communes de l'ex-CC Gevrey-Chambertin pour un montant de 1 231 447 € selon le rapport de la CLECT du 29 août 2018,
- ✓ Création d'une service commun « Scolaire », participation année 2018 pour les communes adhérentes pour un montant total de 1 130 231 €.

- **Attributions de compensation 2019 :**

- ✓ Régularisation de la participation du service commun « Droits des sols » années 2018 pour les communes adhérentes : retenue aux communes un montant total de 237 €,
- ✓ Participation au service commun « Droits des sols » année 2019 pour l'ensemble des communes adhérentes : retenue aux communes un montant total de 101 741 €,
- ✓ Régularisation du forfait du service commun « Secrétariat de mairie » année 2018 pour les communes de l'ex-CC Pays de Nuits Saint Georges : restitution aux communes un montant total de 9 107 €,

- ✓ Participation au service commun « Secrétariat de mairie » année 2019 pour les communes de l'ex-CC Pays de Nuits Saint Georges : retenue aux communes un montant total de 309 372 €,
- ✓ Participation au FPIC à hauteur de 50% pour l'ensemble des communes : retenue aux communes un montant total de 466 702 €,
- ✓ Participation au service commun « Scolaire », participation année 2019 pour les communes adhérentes pour un montant total de 1 130 231 €,
- ✓ Régularisation du forfait du service commun « entretien » année 2018 : remboursement aux communes membres un montant de 7 736 €.

Suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts communautaires et de la nouvelle définition de l'intérêt communautaire des compétences exercées par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges, adoptés en conseil communautaire en date du 27 novembre 2018, de nouveaux transferts de compétences sont intervenus au 1er janvier 2019.

- ✓ Restitution aux communes les compétences ci-dessus selon le rapport de la CLECT du 29 juillet 2019 pour un montant total de 141 249 € :
 - Complexe sportif de Chaux : 18 903 €,
 - Complexe sportif de Corgoloin : 18 815 €
 - Complexe sportif de Vougeot : 51 057 €
 - Gestion des eaux pluviales : 18 165 €,
 - Gestion du logement social : 1 725 €,
 - Gestion du portage de repas : 11 528 €,
 - Gestion de la dératisation : 2 628 €,
 - Gestion des animaux errants : 7 305 €,
 - Médiathèque de Comblanchien : 3 108 €,
 - Médiathèque de Corgoloin : 6 041 €,
 - Local jeunes de Couchey : 1 974 €
- ✓ Retenue aux communes à la suite de la reprise du gymnase Jérôme GOLMARD selon le rapport de la CLECT du 29 juillet 2019 pour un montant total de 106 858 € (contribution au titre du SIVOS).

- **Attributions de compensation 2020 :**

- ✓ Régularisation de la participation du service commun « Droits des sols » années 2019 pour les communes adhérentes : retenue aux communes un montant total net de 0 €,
- ✓ Participation au service commun « Droits des sols » année 2020 pour l'ensemble des communes adhérentes : retenue aux communes un montant total de 111 911 €,
- ✓ Régularisation du forfait du service commun « Secrétariat de mairie » année 2019 pour les communes de l'ex-CC Pays de Nuits Saint Georges : restitution aux communes un montant total de 1 378 €,

- ✓ Participation au service commun « Secrétariat de mairie » année 2020 pour les communes de l'ex-CC Pays de Nuits Saint Georges : retenue aux communes un montant total de 321 285 €,
- ✓ Dissolution du service commun « Entretien »,
- ✓ Participation au FPIC à hauteur de 50% pour l'ensemble des communes : retenue aux communes un montant total de 493 216 €,
- ✓ Participation au service commun « Scolaire », participation année 2020 pour les communes adhérentes pour un montant total de 1 130 231 €,

3. L'évolution par communes des attributions de compensation de 2017 à 2020

Communes	2016	2017	2018	2019	2020
Agencourt	-23 170 €	-26 619 €	-28 511 €	-17 479 €	-3 347 €
Arcenant	-12 122 €	-12 954 €	-13 248 €	-13 143 €	-15 732 €
Argilly	-9 886 €	-9 202 €	-12 203 €	-9 354 €	-17 932 €
Barges	23 339 €	15 724 €	12 247 €	4 416 €	3 435 €
Bévy	-22 757 €	-23 540 €	-23 828 €	-23 854 €	-23 325 €
Boncourt Le Bois	-958 €	-10 755 €	-11 355 €	-1 926 €	-3 835 €
Brochon	91 723 €	88 961 €	86 552 €	80 011 €	82 926 €
Broindon	-1 786 €	-3 949 €	-5 755 €	-7 816 €	-7 676 €
Chamboeuf	-56 290 €	-57 652 €	-58 139 €	-58 948 €	-59 083 €
Chambolle Musigny	-24 261 €	-24 217 €	-24 110 €	-25 620 €	-25 956 €
Chaux	-16 077 €	-20 837 €	-19 873 €	3 790 €	2 935 €
Chevannes	-19 837 €	-19 926 €	-19 929 €	-19 817 €	-19 966 €
Clemencey	-19 168 €	-19 609 €	-19 874 €	0 €	0 €
Collonges les Bévy	-16 710 €	-17 244 €	-16 754 €	-17 665 €	-16 487 €
Comblanchien	-22 421 €	-25 487 €	-31 469 €	-14 934 €	-23 460 €
Corcelles les Cîteaux	150 091 €	136 393 €	133 124 €	124 746 €	124 687 €
Corgoloin	49 855 €	43 143 €	39 035 €	77 205 €	72 367 €

Communes	2016	2017	2018	2019	2020
Couchey	224 208 €	202 600 €	201 960 €	200 098 €	199 484 €
Curley	-23 779 €	-24 136 €	-24 298 €	-23 769 €	-24 507 €
Curtil Vergy	-17 349 €	-17 456 €	-17 363 €	-17 283 €	-17 429 €
Détain Bruant	-23 304 €	-23 774 €	-23 928 €	-24 235 €	-24 244 €
Epernay sous Gevrey	-3 256 €	-6 304 €	-6 172 €	-8 041 €	-8 702 €
Fixin	81 702 €	79 083 €	178 594 €	175 591 €	175 317 €
Flagey Echezeaux	-23 914 €	-23 593 €	-25 795 €	-23 747 €	-25 146 €
Fussey	-13 682 €	-13 262 €	-13 564 €	-12 996 €	-14 926 €
Gerland	-20 069 €	-18 511 €	-21 440 €	-12 903 €	-884 €
Gevrey Chambertin	63 894 €	52 197 €	46 448 €	28 220 €	23 702 €
Gilly Les Cîteaux	-5 592 €	-728 €	-6 943 €	-1 555 €	-9 552 €
L'Etang Vergy	-32 858 €	-33 035 €	-32 935 €	-32 890 €	-33 001 €
Magny Les Villers	1 519 €	-6 333 €	-4 970 €	675 €	1 185 €
Marey Les Fussey	-4 896 €	-8 091 €	-9 752 €	2 107 €	-3 945 €
Messanges	-42 531 €	-42 619 €	-42 425 €	-41 882 €	-42 042 €
Meuilley	-5 597 €	-9 142 €	-11 143 €	-5 573 €	-6 859 €
Morey Saint Denis	61 976 €	59 419 €	58 400 €	54 318 €	54 927 €
Quemigny Poisot	-32 410 €	-33 025 €	-34 107 €	0 €	0 €
Noiron sous Gevrey	-5 103 €	-17 208 €	-25 142 €	-34 249 €	-32 872 €
Nuits St Georges	1 274 848 €	1 229 152 €	1 232 341 €	1 275 358 €	1 270 656 €
Premeaux Prissey	-54 556 €	-63 689 €	-56 267 €	-48 914 €	-55 639 €
Quincey	-22 118 €	-26 286 €	-26 872 €	-21 866 €	-25 477 €
Reulle Vergy	-21 376 €	-21 953 €	-22 468 €	-21 432 €	-22 467 €
St Bernard	-21 475 €	-30 683 €	-26 429 €	-23 827 €	-24 771 €
Saint Philibert	2 380 €	-3 968 €	-7 525 €	-10 376 €	-10 433 €
Saulon la Chapelle	158 693 €	142 685 €	134 805 €	132 307 €	129 428 €

Communes	2016	2017	2018	2019	2020
Saulon la rue	1 149 €	-7 221 €	-11 122 €	-16 185 €	-16 774 €
Savouges	-2 838 €	-7 272 €	-8 778 €	-13 819 €	-14 315 €
Segrois	-12 671 €	-12 871 €	-12 924 €	-12 654 €	-12 667 €
Semezanges	-19 537 €	-19 758 €	-19 706 €	-21 254 €	-19 392 €
St Nicolas Les Cîteaux	11 358 €	10 527 €	10 458 €	10 684 €	10 434 €
Ternant	-6 336 €	-6 400 €	-6 313 €	-6 687 €	-6 718 €
Urcy	-24 531 €	-24 981 €	-24 881 €	-26 711 €	-27 370 €
Val Forêt	0 €	0 €	0 €	-53 989 €	-55 214 €
Villars Fontaine	-19 296 €	-5 229 €	-7 320 €	-3 599 €	-3 333 €
Villebichot	-39 384 €	-45 874 €	-46 644 €	-37 515 €	-43 860 €
Villers La Faye	-33 239 €	-46 628 €	-44 746 €	-26 054 €	-31 333 €
Villy Le Moutier	-3 459 €	-10 313 €	-8 908 €	-5 331 €	-9 254 €
Vosne Romanée	-33 380 €	-35 554 €	-33 247 €	-34 529 €	-39 270 €
Vougeot	-7 540 €	-8 109 €	-8 210 €	42 937 €	41 929 €
TOTAL	1 375 216 €	1 133 887 €	1 176 580 €	1 378 042 €	1 314 217 €

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : PRESIDENT : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAUT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POUULLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

C/21/173 - OBJET : AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU PROFIT DU BUDGET ANNEXE SCOLAIRE ANNEE 2022

Par délibération du 30 octobre 2018, le Conseil communautaire a décidé de créer un budget annexe scolaire au 1^{er} janvier 2019 afin de gérer le service commun dédié au scolaire. Ce budget annexe dispose de sa propre trésorerie, indépendante de celle du budget principal.

Il est rappelé que la convention d'adhésion à ce service commun précise que ce service est financé par la participation des communes adhérentes, retenue sur les attributions de compensation.

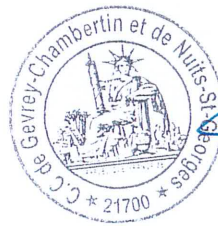
Dans l'attente du reversement des attributions de compensation de taxe professionnelle du budget principal au budget annexe scolaire et afin de faire face aux besoins de trésorerie,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une avance de trésorerie à court terme du budget principal au profit du budget annexe scolaire pour un montant de 1 130 231 € représentant le montant des attributions de compensation de taxe professionnelle à reverser à ce budget annexe,
- **DIT** que cette avance pourra être versée en plusieurs fois en fonction du besoin de trésorerie,
- **DIT** que le remboursement pourra également intervenir en plusieurs fois et au plus tard le 31 décembre 2022.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 17/12/2021
ID : 021-200070894-20211214-C_21_173-DE



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : **PRESIDENT** : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAUT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUILLLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POUILLLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

**C/21/174 - OBJET : MJC – FEDERATION ADMR – VERSEMENT DE L'ACOMPTE DU 1^{ER} TRIMESTRE
2022 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Les subventions versées à la MJC et à la fédération ADMR pour la gestion du multi accueil La Coccinelle sont conformément aux conventions signées, versées trimestriellement et d'avance.

Subvention 2021 versée MJC = 89 000 €

Subvention 2021 versée Fédération ADMR = 200 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement d'un acompte de 22 250 € (25% de la subvention 2021) avant le vote du budget primitif communautaire 2022 à la MJC.
- **ACCEPTE** le versement d'un acompte de 50 000 € (25% de la subvention 2021) avant le vote du budget primitif communautaire 2022 à la Fédération ADMR pour la gestion du multi accueil La Coccinelle.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

ID : 021-200070894-20211214-C_21_174-DE

SLO



Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : PRESIDENT : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNALT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUILLLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POUILLLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

**C/21/175 - OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LES VOTES DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : « Jusqu'à l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'Assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ».

BUDGET PRINCIPAL	BP 2021	BP 2022 (1/4)
Article 2051	66 363.00 €	16 590.75 €
Article 204122	29 810.00 €	7 452.50 €
Article 2041412	177 575.00 €	44 393.75 €
Article 20422	73 000.00 €	18 250.00 €
Article 2128	2 2020.00 €	505.00 €
Article 21318	98 891.00 €	24 722.75 €
Article 2183	161 510.00 €	40 377.50 €
Article 2184	50 000.00 €	12 500.00 €
Article 2188	32 040.00 €	8 010.00 €
Article 2313	192 857.00 €	48 214.25 €

BUDGET DECHETS	BP 2021	BP 2022 (1/4)
Article 2031	61 800.00 €	15 450.00 €
Article 2051	660.00 €	165.00 €
Article 2138	75 000 €	18 750.00 €
Article 2154	1 000.00 €	250.00 €
Article 2183	730.00 €	182.50 €
Article 2184	2 000.00 €	500.00 €
Article 2188	962 345.02 €	240 586.25 €

BUDGET ASSAINISSEMENT GEVREY-CHAMBERTIN ET NUITS ST GEORGES	BP 2021	BP 2022 (1/4)
Article 2051	5 000.00 €	1 250.00 €
Article 21351	56 500.00 €	14 625.00 €
Article 21532	79 640.00 €	19 910.00 €
Article 2183	2 000.00 €	500.00 €
Article 2184	1 000.00 €	250.00 €
Article 2313	5 858 672.00 €	1 464 668.00 €
Article 2315	1 051 328.00 €	262.832.00 €
Article 238	3 605.00 €	901.25 €

BUDGET ASSAINISSEMENT SUD DIJONNAIS	BP 2021	BP 2022 (1/4)
Article 2111	1 000.00 €	250.00 €
Article 21532	10 000.00 €	2 250.00 €
Article 2313	2 498 000.00 €	624 500.00 €
Article 2315	15 494.73 €	3 873.68 €

BUDGET EAU REGIE	BP 2021	BP 2022 (1/4)
Article 2031	100 000.00 €	25 000.00 €
Article 205	5 000.00 €	1 250.00 €
Article 2111	30 000.00 €	7 500.00 €
Article 21351	24 041.00 €	6 010.25 €
Article 2154	40 000.00 €	10 000.00 €
Article 21561	50 000.00 €	12 500.00 €
Article 2313	82 202.00 €	20 550.50 €
Article 2315	1 472 420.20 €	368 105.05 €

BUDGET EAU DSP	BP 2021	BP 2022 (1/4)
Article 2031	120 000.00 €	30 000.00 €
Article 21351	72 620.00 €	18 155.00 €
Article 2313	207 107.00 €	51 776.75 €
Article 2315	953 023.00 €	238 255.75 €

BUDGET ENERGIE CHAMBOEUF	BP 2021	BP 2022 (1/4)
Article 2135	7 982.44 €	1 995.61 €

BUDGET TRANSPORT	BP 2021	BP 2022 (1/4)
Article 2182	34 436.30 €	8 609.07 €

BUDGET SERVICE COMMUN SCOLAIRE	BP 2021	BP 2022 (1/4)
Article 2031	25 000.00 €	6 250.00 €
Article 21731	173 232.40 €	43 308.10 €
Article 21783	36 705.00 €	9 176.25 €
Article 21788	15 067.72 €	3 766.93 €
Article 2317	50 301.00 €	12 575.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater, dans l'attente des votes des budgets primitifs 2022, les dépenses d'investissement à concurrence de 25 % des montants inscrits aux budgets 2021.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 17/12/2021
ID : 021-200070894-20211214-C_21_175-DE



Département de la
CÔTE-D'OR

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
08/12/2021

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : **PRESIDENT** : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAUT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

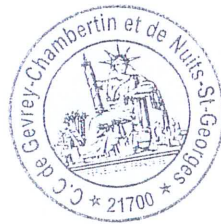
C/21/176 - OBJET : TARIFS DES SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX AU 1^{ER} JANVIER 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs des services publics intercommunaux ci-dessous pour le 1^{er} janvier 2022 sans augmentation par rapport à 2021.

Location du centre aéré de Concoeur ½ journée	77.00 € TTC
Location du centre aéré de Concoeur la journée	157.00 € TTC
Location du centre aéré de Concoeur le week-end	289.00 € TTC

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
Pascal GRAPPIN.



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021



ID : 021-200070894-20211214-C_21_176-DE

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
08/12/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRESENTS : **PRESIDENT** : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAUT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUILLLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Ludovic MILLE a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Hubert POUILLLOT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CARTRON.

C/21/177 - OBJET : PARTICIPATION DU PERISCOLAIRE DE GEVREY-CHAMBERTIN A LA LOCATION DE BUNGALOWS DE L'ECOLE MATERNELLE ROUPNEL A LA SUITE D'UN DEGAT DES EAUX

En raison d'un dégât des eaux intervenu en juin 2020 sur le bâtiment « Arc en ciel » à Gevrey-Chambertin accueillant notamment le service périscolaire de Gevrey-Chambertin, il a été nécessaire de déménager ce service dans l'attente des réparations.

Pendant la durée des travaux de réhabilitation de l'école maternelle Roupnel à Gevrey-Chambertin, des bungalows ont été loués pour permettre d'accueillir les élèves de maternelle. Cette dépense a été prise en charge par le budget annexe service commun scolaire. Ainsi, des bungalows ont pu être mis à disposition du service périscolaire sur la période du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021.

Dans ces conditions, il est proposé que le budget principal au titre du service périscolaire de Gevrey-Chambertin rembourse au budget annexe service commun scolaire 50% du coût de la location pendant cette durée soit la somme de 7 273 € TTC (1 758.56 € TTC/mois *10 mois) /50% = 8 792.80 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

· **VALIDE** le remboursement par le budget principal à hauteur de 50% de la location de bungalows sur la période du 1er septembre au 30 juin 2021 la somme de 8 792.80 € TTC au budget annexe service commun scolaire.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
Pascal GRAPPIN.



Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 17/12/2021 
ID : 021-200070894-20211214-C_21_177-DE